

La chiropratique en entreprise, pourquoi pas!



Docteur Mathieu Piché, chiropraticien
D.C., M.Sc., PCEOCQ

L'Ordre des chiropraticiens du Québec offre à ses membres depuis l'automne 2011 un programme de certification en entreprise (PCE) afin d'outiller les chiropraticiens pour intervenir efficacement à même les milieux de travail. Le chiropraticien œuvrant directement en entreprise peut intervenir dès les premiers symptômes d'inconforts ressentis pour éviter toute aggravation des TMS.

Pourquoi la chiropratique? Pour plusieurs raisons. Au Québec, le futur chiropraticien doit compléter un doctorat universitaire de premier cycle d'une durée de cinq ans à l'Université du Québec à Trois-Rivières, en plus d'exercer dix-huit mois en clinique sous supervision pour un total de 245 crédits universitaires.

Plusieurs sources crédibles s'accordent pour considérer les soins chiropratiques comme une solution efficace pour réduire le coût des soins de santé pour les travailleurs. En effet, en 1998, le rapport de Pran Manga PhD, professeur d'Health Economics à l'Université d'Ottawa, mentionne que la facilitation de l'accès aux soins chiropratiques pour la population ontarienne permettrait de diminuer les coûts pour les affections d'ordre musculo-squelettique. De plus, le Clinical Guideline for the management of Acute Low Back Pain britannique note que les manipulations vertébrales peuvent aider à soulager la douleur lombaire, particulièrement dans les 6 premières semaines de douleur.

La chiropratique en entreprise est un concept tout récent au Québec. Notons que certaines entreprises novatrices ont déjà eu recours à un tel service. Par exemple, la compagnie Sport Maska-CCM dans les années 90 a eu recours aux soins de Marc Potvin, chiropraticien, afin de réduire les coûts des cotisations à la CSST de 70 % entre 1994 et 1999. Plus récemment, Patrick Sénéchal, chiropraticien, a intégré les locaux de la compagnie Viandes du Breton afin de faire bénéficier les employés de son expertise. Résultats : plus de 40 % des employés ont consulté Dr Sénéchal et, après quelques mois d'activité, les dossiers de CSST et leurs coûts sont déjà en diminution.

La conception d'une «clinique chiropratique» en entreprise est simple. Il suffit que l'entreprise dispose d'un espace suffisamment grand pour accueillir la clinique (2 salles d'environ 100 pieds carrés chacune). Pour les autres modalités entourant la clinique, il est possible de faire des arrangements à la pièce étant avantageux pour tous les partis en présence.

Pour plus de renseignements sur les services du Docteur Mahtieu Piché, Chiropraticien et Ergonome :

882-125, rue Shefford
Bromont (Qc) J2L 1C4

Pour plus de renseignements sur les services du Docteur Mathieu Piché, Chiropraticien :

450 534-1157 poste 125 • www.chiroduvillage.com

